

Aides publiques à l'innovation par classe de taille

À savoir

- Le pourcentage des dépenses de R-D financé par les pouvoirs publics au profit des grandes entreprises varie nettement selon le pays. En République slovaque, en Estonie et en Hongrie, par exemple, plus de 85 % des deniers publics consacrés à la R-D vont aux PME, tandis qu'au Japon, au Luxembourg, aux États-Unis et en Suède, ils alimentent les grandes entreprises à plus de 80 %.
- Dans la plupart des pays, parmi les entreprises qui innovent, ce sont davantage les grandes entreprises que les PME qui touchent des subsides de l'État. Toutefois, en Hongrie, en Turquie, au Japon, au Royaume-Uni, en Pologne, en Fédération de Russie et en République slovaque, le pourcentage d'entreprises bénéficiant d'aides publiques à l'innovation est sensiblement identique dans toutes les classes de taille.

Pertinence

Les aides publiques directes et indirectes peuvent jouer un rôle central de facilitation des investissements des entreprises dans la R-D et l'innovation, en particulier pour les PME.

Définitions

La R-D financée par l'État dans le secteur des entreprises englobe toutes les formes de soutien direct – subventions, certains types de prêts, commandes publiques, etc. Elle ne comprend ni les crédits d'impôt pour R-D, ni les autres mesures de soutien indirect.

Les aides publiques à l'innovation englobent le soutien financier prenant la forme de crédits d'impôt ou de déductions, subventions, prêts bonifiés et garanties d'emprunt. Elles ne comprennent pas les activités de recherche et d'innovation menées intégralement sous contrat pour le secteur public.

Comparabilité

R-D financée par l'État dans le secteur des entreprises : pour leurs enquêtes sur la R-D, les offices statistiques nationaux utilisent des minima différents. S'agissant des estimations, la définition des petites et moyennes entreprises varie légèrement. Les petites entreprises sont réputées avoir moins de 50 salariés – sauf pour les pays suivants : Belgique, 1-49 salariés ; États-

Unis, 5-49 salariés ; Luxembourg, Pays-Bas et Suède, 10-49 salariés. Au Japon, l'enquête exclut les entreprises dont le capital est inférieur à 10 millions JPY.

Pour l'Australie, le Chili, l'Espagne, les États-Unis, la France, l'Italie, le Portugal et le Royaume-Uni, les données se rapportent à 2010 ; pour l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suède, à 2009 ; et pour la Suisse, à 2008.

Aides publiques à l'innovation : pour l'Autriche et le Royaume-Uni, les données se rapportent à 2006-08. Pour le Canada : les données se rapportent à 2007-09 et aux entreprises comptant au moins 20 salariés et un chiffre d'affaires annuel d'au moins 250 000 CAD en 2009 ; les entreprises ayant des activités d'innovation permanentes/abandonnées ne sont pas identifiées ; les données se rapportent seulement aux subventions et aux programmes de crédits d'impôt de tous les échelons de l'administration ; les secteurs couverts sont les secteurs SCIAN (2007) 31-33, 41, 48, 49, 51, 52 et 54 pour 2007-09, et le secteur manufacturier seulement pour 2002-04. Pour le Mexique : les données se rapportent à 2008-09 et aux entreprises d'au moins 20 salariés ; les secteurs couverts sont les secteurs de la CITI rév. 3 élargis à l'agriculture, la construction et certains services. Pour l'Afrique du Sud : les données se rapportent à 2005-07 et aux entreprises d'au moins 20 salariés dont le chiffre d'affaires atteint au moins 3 ou 6 millions ZAR, selon le secteur ; les données englobent le secteur du commerce de détail. Pour la Suisse, les données se rapportent à 2009-11.

Sources

OCDE (2013), *Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2013*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-fr.

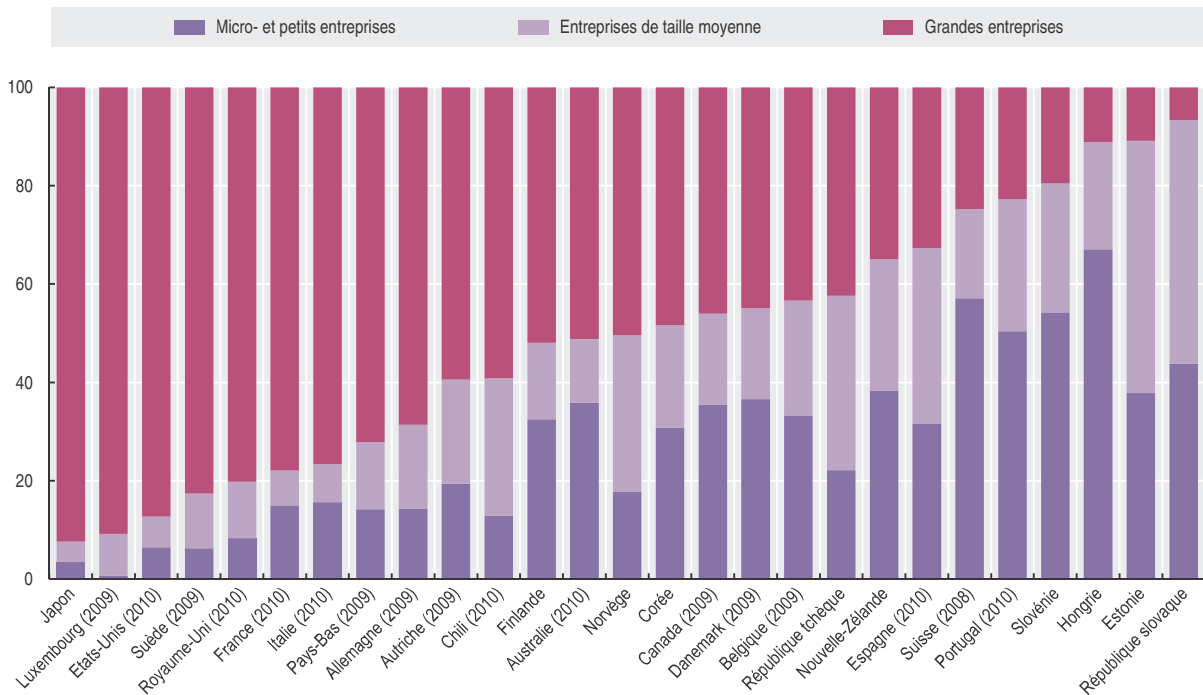
Le graphique 5.7 s'inspire de la *Base de données de l'OCDE sur les statistiques de la recherche-développement*. Il repose sur l'Enquête communautaire 2010 d'Eurostat sur l'innovation et sur des sources de données nationales.

Pour en savoir plus

OCDE (2013), *Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2013*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-fr.

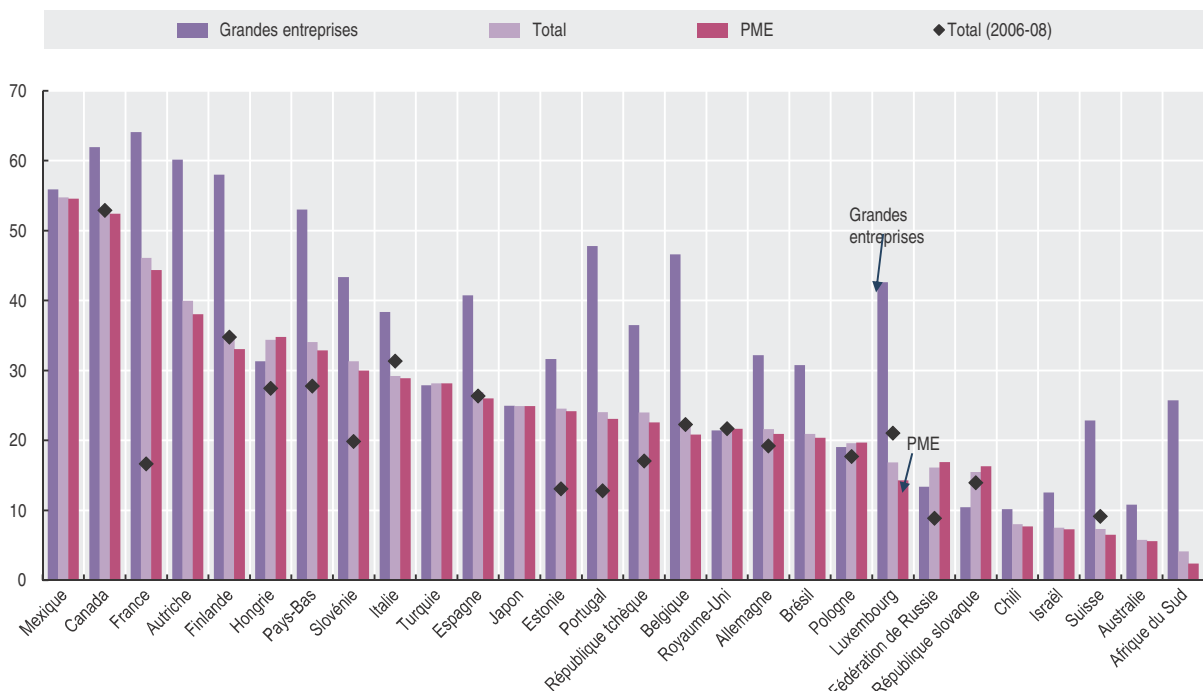
OCDE/Eurostat (2005), *Manuel d'Oslo : Principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation*, 3^e édition, www.oecd-ilibrary.org/fr/science-and-technology/manuel-d-oslo_9789264013124-fr.

Graphique 5.7. R-D du secteur des entreprises financée par l'État, par classe de taille
En pourcentage de la R-D financée par l'État, 2011



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933141456>

Graphique 5.8. Entreprises bénéficiant d'aides de l'État à l'innovation, par classe de taille
En pourcentage des entreprises menant des innovations de produits ou de procédés dans chaque classe de taille, 2008-10



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933141475>



Extrait de :
Entrepreneurship at a Glance 2014

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/entrepreneur_aag-2014-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2014), « Aides publiques à l'innovation par classe de taille », dans *Entrepreneurship at a Glance 2014*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/entrepreneur_aag-2014-24-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.